

RESULTAT DES COMPTES 2010

Conformément aux dispositions légales et aux articles 23 et 27 des statuts de l'Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME), le Comité de direction soumet à l'approbation du Conseil intercommunal les comptes de l'exercice 2010.

Les comptes sont établis sur la base des charges et des revenus scolaires effectifs incombant aux douze communes formant l'association pour 21'868 habitants au 31.12.2010 (21'700 au 31.12.2009) et pour 2'609 élèves enclassés au 01.10.2009 (2'666 au 1.10.2008) dans les Etablissements primaires de Morges Est et de Morges Ouest et dans l'Etablissement secondaire de Morges Beausobre.

Chapitres	Comptes 2010		Budget 2010		Différence +/-	
	charges	revenus	charges	revenus		
50	Dépenses scolaires générales	2'173'226.50	515'628.00	2'290'950.00	637'500.00	+ 4'149.00
51	Locaux scolaires	9'398'510.00	0.00	9'505'056.00	0.00	- 106'546.00
52	Transports scolaires	218'983.00	1'390.50	196'000.00	1'500.00	+ 23'093.00
59	A charge des communes		11'273'701.00		11'353'006.00	- 79'305.00
	Totaux	11'790'719.00	11'790'719.00	11'992'006.00	11'992'006.00	

Coût par élève : comptes 2010 : CHF 4'238.00
budget 2010 : CHF 4'283.00

Commentaires :

Dépenses scolaires générales

Elles comprennent les coûts liés à la gestion administrative et financière, aux charges scolaires communales et parascolaires. Elles se répartissent à raison d'une demie en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre 2010 et à raison d'une demie en fonction du nombre d'élèves au 1er octobre 2009.

Les dépenses scolaires générales représentent 14,7 % des charges totales.

Compte 502.3182.00 – Téléphones (bâtiments scolaires) : les cabines téléphoniques (publiphones) ont été supprimées dans les bâtiments scolaires et remplacées par des appareils avec possibilité d'appel des numéros d'urgence, ceci en raison de l'utilisation généralisée des téléphones mobiles.

Compte 502.3188.00 – Transports scolaires pour particularités de l'enclassement : la réorganisation des établissements scolaires a engendré des transports supplémentaires d'élèves entre les communes de l'ASIME.

Chapitre 504 – Service dentaire scolaire

Compte 504.3011.00 - Traitements : vacance au sein du cabinet dentaire entre le 1er mars et le 8 juin, en raison du départ à la retraite du dentiste et l'engagement d'une nouvelle dentiste.

Compte 504.4320.00 - Honoraires pour soins donnés : absence de soins dentaires pendant trois mois sur la période scolaire, selon l'explication ci-dessus.

Compte 506.4331.00 – Part. des parents aux frais de séjour : une part des revenus des camps du début de l'année 2010 n'a pas été transférée et a été comptabilisée sur l'année 2009. D'autre part, il a été constaté une baisse des effectifs dans les classes primaires fréquentant les Grandes Roches.

Compte 507.3188.02 – Frais de transport des élèves à la piscine : prise en charge globale des transports des élèves des classes primaires à la piscine durant l'enseignement, ceci par souci d'équité entre les communes de l'ASIME et dès le début de l'année scolaire 2010-2011, selon l'information donnée au Conseil intercommunal en septembre 2010.

Locaux scolaires

L'évaluation des locaux scolaires fait l'objet d'un barème prenant en compte l'amortissement, le taux d'intérêt, les charges et les frais d'entretien forfaitaires par type de locaux. Les coûts des locaux, soit les indemnités versées aux communes propriétaires de constructions scolaires, sont répartis, pour les communes de l'ASIME, à raison d'une demie en fonction du nombre d'habitant au 31 décembre 2010 et à raison d'une demie en fonction du nombre d'élèves au 1er octobre 2009, pour les communes hors ASIME, en fonction du nombre d'élèves enclassés.

Les locaux scolaires représentent 83,4 % des charges globales.

La facturation des locaux à l'ASIME est actualisée chaque année en fonction des nouveaux investissements dans les bâtiments scolaires des communes propriétaires et en fonction de la fin des amortissements.

Transports secondaires

Les coûts sont pris en charge pour moitié par la Commune de Morges et pour moitié par les onze autres communes de l'ASIME à raison d'une demie en fonction du nombre d'habitants au 31.12.2010 et d'une demie en fonction du nombre d'élèves au 1er octobre 2009.

Les transports secondaires représentent 1,9 % des charges totales.

Compte 522.3188.02 - Frais de transport élèves secondaires : en raison d'une nouvelle politique financière, CarPostal Suisse S.A. doit procéder à une facturation annuelle lors de l'émission des abonnements en début d'année scolaire, supprimant ainsi la facturation semestrielle, ce qui a pour incidence une comptabilisation de trois semestres sur 2010.

Participation des communes

La répartition des coûts entre les communes fait l'objet d'un tableau qui figure à la fin des comptes de l'exercice 2010, déduction faite des acomptes versés en cours d'année. Ce tableau mentionne la différence, en plus ou moins, qui sera comptabilisée avec le premier acompte facturé au début de l'année 2011.

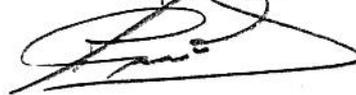
Conclusion

Les comptes 2010 de l'ASIME sont inférieurs au budget de quelque CHF 200'000.00. Cette différence de 0,98 % est répartie de manière égale entre les charges et les revenus en diminution des coûts totaux budgétisés. Les charges 2010 de l'ASIME correspondent également à celles de l'année 2009.

Les comptes 2010 ont été gérés par l'Office de l'administration scolaire et le Service des finances de la commune boursière. Ils ont été acceptés par le Comité de direction en séance du 5 avril 2011.

pour le Comité de direction

le président



M. Grivel

la secrétaire



E. Corbaz